

RECTORAT

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités
Nathalie ALBERT-MORETTI
Tél : 03 81 65 49 31
Mél : ce.cabinet@ac-besancon.fr
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 5 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs des écoles publiques,
Mesdames et Messieurs les chefs et chefs
des établissements publics

S/C de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs des écoles et des établissements
privés sous contrat

S/C de Madame la DIEC

Mesdames et Messieurs,

Récemment, certaines académies ont eu à subir des menaces d'attentats dans des écoles ou des établissements scolaires, transmises le plus souvent par des écrits frauduleux diffusés sur des messageries électroniques.

En pareille situation, et dès prise de connaissance de la menace, le numéro d'urgence 17 doit être composé et l'autorité hiérarchique compétente informée. En effet, la grande réactivité de chaque acteur permet d'apporter la réponse adaptée, notamment quand des comptes ont été piratés, avec la mobilisation de tous les services impliqués pour assurer la sécurité de chacune et chacun.

Dans un second temps, un dépôt de plainte doit être fait par le personnel auquel est confiée la direction de la structure scolaire concernée et au moins un signalement est à rédiger dans l'application « Faits établissement ».

Compte tenu du mode de diffusion desdits écrits frauduleux, je vous rappelle les règles suivantes qui s'appliquent à nous, en particulier pour la gestion des mots de passe et l'utilisation de la messagerie électronique académique :

- un mot de passe doit être « robuste », non prédictible et doit correspondre à la politique académique de sécurisation, c'est-à-dire comporter 12 caractères minimum, dont au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial parmi les caractères & " ' (- _) = * , ; : ! + % ? . / # { [\ @] } < >
- tout mot de passe est personnel, non cessible et ne doit jamais être stocké en clair, quel que soit le support (papier, carnets de correspondance d'élève, téléphone sans protection...);
- en cas de suspicion de vol ou d'usurpation d'un mot de passe, il est recommandé de le modifier sans délai ;
- la messagerie étant le principal vecteur de propagation virale ou de tentatives de vol d'identifiants, lors de la réception d'un courrier électronique, il est important de bien distinguer l'émetteur du message (attention à la syntaxe de l'adresse émettrice), d'évaluer la véracité de son contenu et de s'assurer de l'exactitude des liens qui sont intégrés dans le corps du message ;
- tout courriel suspecté d'être frauduleux est à transférer à l'adresse électronique suivante :
spam@ac-besancon.fr

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités


Nathalie ALBERT-MORETTI